

Communiqué de presse de la CTEBS du 18 octobre 2018

Révision du règlement d'exposition

Lors de sa séance de ce jour, le comité de la Communauté de travail des éleveurs bovins suisses (CTEBS) a adopté la révision du règlement d'exposition. L'objectif principal de cette révision est d'améliorer encore le bien-être des animaux lors des expositions, en tenant compte des expériences acquises lors de l'année en cours avec la première utilisation généralisée des contrôles par ultrason. Les éléments clés sont l'extension et le renforcement des contrôles à l'entrée du ring, l'interdiction explicite des traitements médicaux prophylactiques et l'interdiction de vidange partielle du pis.

En plus de l'introduction des contrôles par ultrason décidée en 2017, le contrôle à l'entrée du ring deviendra l'élément central de la surveillance. Chaque vache sera examinée sur la base de critères visuels avant l'entrée dans le ring par des personnes de contrôle spécifiquement formées, de manière à déterminer si l'animal peut entrer dans le ring ou s'il doit être renvoyé. Si nécessaire, ce contrôle se basera sur un examen par ultrason.

Conformément aux retours des comités de Holstein Switzerland, de Braunvieh Schweiz et de swissherdbook, la CTEBS maintient l'autorisation d'utilisation du collodion. Les contrôles rigoureux nouvellement mis en place permettront d'exclure efficacement les pis trop pleins et donc de prévenir les manquements au bien-être animal.

Contact :

Andreas Aebi	079 814 25 73
Markus Gerber	079 612 81 04
Reto Grünenfelder	079 625 34 57

www.asr-ch.ch